



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PACTE »» LOI D'ORIENTATION & D'AVENIR AGRICOLES

DOSSIER DE PRESSE

7 DÉCEMBRE 2022

3	EDITORIAL
4	CONTEXTE ET ENJEUX
4	UNE LARGE CONCERTATION
5	AU NIVEAU NATIONAL
5	AU NIVEAU RÉGIONAL
6	DES CONSULTATIONS DU PUBLIC, AU NIVEAU NATIONAL ET TERRITORIAL
6	L'ORGANISATION DES TRAVAUX
7	CALENDRIER

« Quand une exploitation tombe, si on ne sait pas bien la reprendre, c'est tout un territoire qui parfois se fragilise et se détricote.

L'un des défis pour notre souveraineté agricole et alimentaire, c'est le défi démographique et le défi du renouvellement des générations (...).

Ce que je veux que nous construisions ensemble dans les six prochains mois, c'est un pacte d'orientation et d'avenir pour notre agriculture, sur les sujets d'orientation, de formation, de transmission et de transition. »

Emmanuel Macron,
Président de la République
9 septembre 2022



« Les femmes et les hommes qui font la production agricole, chefs d'exploitation comme salariés, sont ceux qui nourrissent la société et font la souveraineté alimentaire de la France.

D'ici 10 ans, un agriculteur sur trois sera en âge de partir à la retraite. Il nous faut donc penser, planifier et réussir cette transition, condition indispensable pour garantir l'avenir de l'agriculture française et maintenir nos capacités de production.

Penser l'agriculture de demain c'est réfléchir aux enjeux d'orientation, de formation, de transmission et d'installation, dans un contexte de transitions écologique et climatique qui bousculent les pratiques agricoles actuelles.

C'est tout l'objectif de ce pacte et de cette loi d'orientation et d'avenir agricoles, que nous allons construire avec tous les partenaires afin de relever ensemble ce défi historique de renouvellement des générations. »

Marc Fesneau,
ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire

► Contexte et enjeux

Le renouvellement des générations est un véritable défi : d'ici dix ans, un tiers des agriculteurs – soit 166 000 exploitants ou co-exploitants agricoles – seront partis à la retraite. Dans le même temps, le secteur agricole peine à recruter des salariés, alors même que la part du salariat dans les exploitations agricoles est de plus en plus importante.

Des tendances significatives, déjà observables pour certaines, vont en outre affecter l'agriculture et le secteur alimentaire au cours des 20 prochaines années :

- la démographie et les évolutions sociales en agriculture ;
- le changement climatique, dont la disponibilité de la ressource en eau et la biodiversité ;
- la disponibilité des facteurs physiques de production (foncier, engrais, énergie, produits phytopharmaceutiques) ;
- les évolutions de la demande alimentaire.

Plusieurs facteurs sont déterminants : l'offre et la qualité des formations, les conditions de l'installation, la transmission des exploitations, la protection et l'amélioration des revenus, mais aussi la capacité d'adaptation aux changements en cours ou à venir.

► Une large concertation

Un important travail de concertation s'ouvre ce mercredi 7 décembre 2022 en vue d'élaborer avec l'ensemble des partenaires le pacte proposé au monde agricole et aux collectivités.

Cette concertation repose sur une large mobilisation, tant au niveau national que régional pour construire un ensemble de propositions pour le pacte, prélude au futur projet de loi d'orientation et d'avenir agricole qui sera présenté devant le Parlement d'ici à l'été prochain.

La concertation a pour objectif :

- de partager une vision commune sur les tendances d'ici à 2040 ;

Par ailleurs, les consommateurs changent leurs habitudes dans leur façon de s'approvisionner comme dans les choix qu'ils opèrent pour se nourrir. Pour répondre à ces besoins, notre agriculture doit continuer à s'adapter tout en préservant ce qui fait la diversité et la richesse de nos territoires.

L'État, en étroite concertation avec les Régions et le monde agricole, lance ce 7 décembre 2022 les travaux destinés à assurer l'avenir de notre agriculture tout en accompagnant mieux le parcours de celles et ceux qui font le choix de s'engager dans les métiers agricoles.

C'est l'objet de la concertation, annoncée par le Président de la République le 9 septembre dernier, qui s'engage aujourd'hui autour de quatre axes :

- l'orientation et la formation ;
- la transmission ;
- l'installation des jeunes agriculteurs ;
- la transition et l'adaptation face au climat.

Cette concertation aboutira à la rédaction d'un pacte et d'une loi d'orientation et d'avenir pour l'agriculture qui déterminera le cap à suivre et les outils opérationnels à déployer.

- de préciser les modalités de mise en œuvre des leviers et outils indiqués par le Président de la République (fonds Entrepreneurs du vivant, fonds pour l'innovation dans l'enseignement agricole, tous deux issus de France 2030, ainsi que le stress-test climatique et le diagnostic « qualité des sols »), ou à créer ;
- d'identifier les acteurs qui peuvent contribuer à mettre en œuvre ces politiques, outils ou engagements, et les conditions concrètes pour que ces dispositions puissent s'inscrire dans les réalités des territoires et contribuer à renforcer la relation agriculture-société ;

- de définir le niveau de réglementation nécessaire pour chaque outil et les conditions de leur mise en œuvre dans les territoires (loi ou pacte).

La concertation qui s'ouvre aujourd'hui se poursuivra tout au long du premier semestre 2023. Elle se

déroulera au niveau national, pilotée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en étroite association avec Régions de France, et au niveau régional, copilotée par l'État et les Régions et mise en œuvre par les chambres régionales d'agriculture.

➤ La concertation nationale

La concertation réunira des représentants du monde agricole, des filières, de l'enseignement, de l'orientation et de la formation continue, ainsi que des représentants de l'enseignement agricole, des acteurs de l'installation et du monde associatif.

Trois groupes de travail seront constitués et co-pilotés par des présidents dont les profils pourront être complétés en fonction des besoins exprimés :

→ Groupe 1 : Orientation et formation

co-présidé par Frédérique Alexandre-Bailly, directrice générale de l'ONISEP et Nicolas Nouail, directeur de l'EPLEFPA (établissement public local de formation et d'enseignement agricoles) de Seine-Maritime Natura-Pôle.

→ Groupe 2 : Installation et transmission

co-présidé par Sarah Singla, formatrice en agronomie, exploitante agricole et Jean Salmon, ancien président de la FDSEA (22), président du lycée agricole privé de Pommerit-Jaudy (22)

→ Groupe 3 : Transition agroécologique et adaptation face au climat

co-présidé par Anne-Claire Vial, agricultrice, membre d'Arvalis, présidente de la Chambre d'agriculture de la Drôme et Philippe Mauguin, PDG de l'Institut national de recherche sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

Les premières réunions des groupes de travail nationaux se tiendront la semaine du 9 janvier. A l'issue de la période de concertation, les co-présidents remettront un rapport de synthèse et de propositions, qui tiendra compte de la diversité des avis.

➤ La concertation régionale

Sous la coordination de Chambres d'agriculture France, les chambres régionales d'agriculture animeront la concertation régionale en concertation étroite avec les Conseils régionaux et les Préfets de région.

Une liste de participants sera élaborée conjointement entre les services de l'État en Région et la Région, en association avec la Chambre régionale d'agriculture, sur la base de la formation plénière de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR). Cette liste pourra être élargie ou adaptée régionalement par les pilotes de la concertation régionale, Etat et Région. Les acteurs de l'orientation, de la formation, de l'innovation et les élus locaux et parlementaires seront associés aux travaux de concertation.

La concertation dans les Outre-mer sera assurée par les services de l'État en lien avec les Chambres d'agriculture et les collectivités locales et menée en synergie avec les débats actuels sur l'autonomie alimentaire.

Complémentaire des discussions de niveau national, la concertation régionale s'attachera, en croisant les points de vue et les expériences diverses et encourageant les expressions collectives, à répondre aux grandes problématiques nationales au regard des enjeux, des spécificités, des dynamiques et des initiatives locales.

Les diagnostics territoriaux existants ou qui seront menés à l'occasion de cette concertation pourront :

- mettre en valeur les tendances observées ;
- valoriser les démarches ou les expériences originales et réussies ;

- identifier et prioriser les leviers actionnables ;
- favoriser les démarches collectives et la mobilisation de tous.

Pour chaque région, un rapport de synthèse et de propositions sera établi en veillant à faire figurer la diversité des avis.

➤ Des consultations du public, au niveau national et territorial

→ Dans chaque région, une concertation avec les acteurs et habitants des territoires ruraux et urbains sera réalisée dans au moins un établissement d'enseignement technique agricole ou un établissement d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire ou du paysage. Les débats associeront les jeunes et les acteurs du territoire sur les grands thèmes et enjeux du projet.

→ Une consultation nationale des élèves et étudiants des établissements d'enseignement agricole, techniques et supérieurs sera réalisée à travers une enquête, afin de recueillir leurs visions et attentes sur leur formation, leurs futurs métiers, leurs projets professionnels et l'agriculture.

→ Une consultation ouverte à tous sur Internet.

➤ L'organisation des travaux

Afin de pouvoir organiser les travaux, tant au niveau national que régional, un ensemble de documents a été constitué, pour être partagé et décliné au niveau régional. Il permet de présenter des constats objectifs et partagés sur la situation agricole actuelle et ses tendances, de nourrir les débats et de servir de socle à l'élaboration des propositions. Une centaine d'acteurs du monde agricole et alimentaire a été sollicitée en amont pour préparer cette concertation, partager les données, et établir les fiches repères présentant l'état des lieux, et les tendances à moyen et long terme.

Un « kit de concertation » prenant en compte l'ensemble des problématiques sera à disposition des participants, afin de leur permettre d'engager les échanges.

Un kit de concertation

Le kit de concertation comprendra :

- 23 fiches repères, accompagnées d'une bibliographie ;
- 1 note de problématique ;
- 1 trame de questionnement ;
- 1 fiche « principes et méthode pour la concertation » ;
- la liste des structures associées à la concertation

Ce kit vise à poser le cadre de la concertation, à partager la documentation disponible et à présenter des constats les plus objectifs sur la situation actuelle et les tendances d'évolution. Il servira de base aux travaux. Il sera ensuite décliné régionalement, et si nécessaire complété par des constats spécifiques par filière.

Lien vers le kit de concertation :

<https://agriculture.gouv.fr/lancement-de-la-concertation-sur-le-pacte-et-la-loi-davenir-et-dorientation-agricoles>

CALENDRIER

Date limite ou événement	Action
7 décembre	<ul style="list-style-type: none">• Lancement de la concertation par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en étroite association avec Régions de France• Mise à disposition du kit de concertation national
Courant janvier	<ul style="list-style-type: none">• Consultation ouverte à tous sur Internet• Enquête auprès des élèves et étudiants de l'enseignement agricole : quels métiers agricoles et quels projets ?
Semaine du 9 au 13 janvier	Premières réunions des groupes de travail nationaux pour chaque thématique : <ul style="list-style-type: none">• Groupe 1 : Orientation et formation• Groupe 2 : Installation et transmission• Groupe 3 : Adaptation et transition face au changement climatique
Courant janvier	Lancement des travaux de la concertation régionale
De début février à fin avril	Réunions nationales n° 2 et n° 3 pour chaque groupe de travail
Fin février	Concertation avec les acteurs locaux dans au moins un établissement d'enseignement agricole par région
Fin avril	Fin des travaux régionaux de concertation
Mi-mai	Transmission des synthèses régionales aux groupes de travail nationaux
Fin mai	Réunions de clôture (n° 4) pour chaque groupe de travail au niveau national
Courant juin	Rédaction du pacte et de la loi
Fin juin	Proposition de pacte et de loi



CONTACTS PRESSE

Service de presse de Marc Fesneau

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr